

Direction générale du trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 19 décembre 2014 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière des risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L. 125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurance : M. Stéphane Pénét.

Article 2

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 19 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
T. GROH